

N°62

Mars  
2025

# Le Petit VERNOLIO



Bulletin d'informations des habitants de Verneuil les Bois  
<https://mairiedeverneuil.reserveba702.esy.es>

## Le mot du Maire

Vernoliennes et vernoliens

Bonjour

Le numéro 62 du petit Vernolio vous informera sur : les risques liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, consulter la qualité de l'eau du robinet, prendre confiance dans l'utilisation quotidienne des outils numériques. Et d'autres informations intéressantes comme la marges d'erreur des radars.

Bonne lecture

## CHARTRE D'ENGAGEMENTS DU CHER

POUR LES UTILISATEURS AGRICOLES DE  
PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

du nouveau  
depuis  
le mois d'avril 2024

# Charte d'engagements du Cher

**L'utilisation des produits phytopharmaceutiques est réglementée à proximité des zones d'habitations et des lieux accueillant des personnes vulnérables ou des travailleurs présents régulièrement.**

Dans le Cher, le cadre réglementaire est fixé dans la charte d'engagement des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques approuvée par le Préfet du Cher le **19 avril 2024** suite à la consultation publique.

## Les distances de sécurité à respecter

Si l'AMM prévoit une distance de sécurité, cette distance prévaut.

Si l'AMM ne prévoit pas de distance de sécurité.

Si le produit est un produit de biocontrôle, une substance de base ou à faible risque :  
**Aucune distance de sécurité**

Si le produit fait partie de la liste publiée au bulletin officiel en référence à l'annexe 5 de l'arrêté du 4 mai 2017.  
**Distance de 10 mètres incompressibles y compris sous serre**

Si le produit est classé H300, H310, H330, H331, H334, H340, H350, H350i, H360, H360H, H360D, H360FD, H360Fd, H360DF, H370, H372 ou perturbateurs endocriniens néfastes pour l'homme :  
**Distance de 20 mètres incompressibles y compris sous serre**

Pour les autres produits, hors utilisation sous serre, distance de sécurité :

- De 10 mètres pour l'arboriculture, la viticulture, les arbres et arbustes, la forêt, les petits fruits et cultures ornementales de plus de 50 cm de hauteur, les bananiers et le houblon.
- De 5 mètres pour les autres utilisations agricoles et non agricoles.

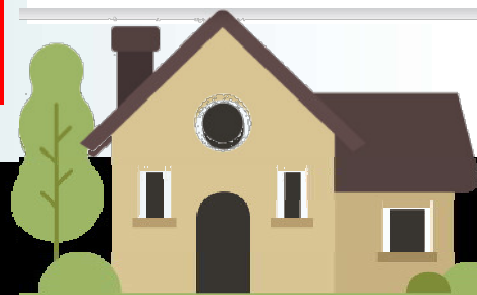
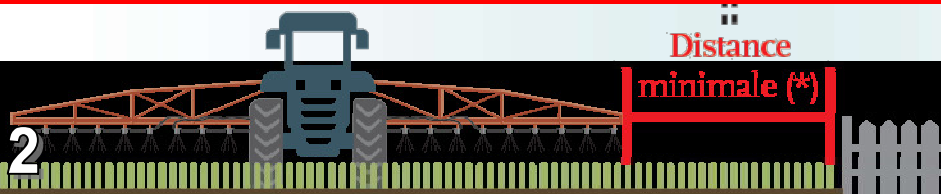
**Possibilité de réduire ces distances sous conditions de disposer de la charte d'engagements et d'utiliser une technique réductrice de la dérive**

Chaque exploitant doit disposer d'un exemplaire de la charte (papier ou numérique) lorsqu'il réalise une application en bordure des secteurs concernés notamment s'il souhaite réduire la distance de sécurité. Il doit également être en capacité d'informer les riverains du moment effectif où intervient la réalisation d'un traitement phytosanitaire par l'activation du gyrophare du tracteur avant l'entrée dans la parcelle.

## LES SANCTIONS

Elles sont inscrites dans le code rural et de la pêche maritime

Le non-respect des modalités d'utilisations d'un produit établi dans la réglementation ou son utilisation appropriée peut être sanctionnée de six mois d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.



# Estimez votre empreinte carbone

## avec « Nos Gestes Climat » !

Utilisation de la voiture, consommation de viande, achat de matériel numérique, voyage en avion...

Vous souhaitez connaître l'impact de vos pratiques sur l'environnement ? Pour évaluer votre empreinte et identifier des pistes d'action pour la réduire, l'Agence de la transition écologique (Ademe) a mis en place « Nos Gestes Climat », un calculateur personnalisé qui permet d'évaluer votre empreinte carbone et eau individuelle en 10 minutes.

### Mon empreinte

5 thématiques sont abordées lors de la simulation qui vous est proposée : transport, alimentation, logement, divers et services sociétaux. Chaque catégorie comporte une dizaine de questions portant sur votre profil et vos pratiques : composition de la famille, types de nourriture, modes de transport utilisés, types de vacances choisis, mode de chauffage, etc.

Les questions permettent de faire le tour de vos émissions annuelles.

### Voici quelques exemples d'actions proposées par le simulateur :

- Remplacer une chaudière gaz par une pompe à chaleur.
- Passer au « zéro déchet ».
- Manger essentiellement des produits locaux.
- Remplacer le café par le thé.
- Coller un stop pub sur sa boîte aux lettres.

### Mes gestes

Selon vos réponses, vous obtenez un résultat en **tonnes de CO2e par an**.

Votre empreinte eau journalière est également calculée par le simulateur. Contrairement à l'eau domestique, elle mesure la quantité d'eau totale utilisée pour produire les biens et services que vous consommez.

Le calculateur vous aide ensuite à **repérer les usages qui contribuent le plus au changement climatique** et à **choisir les actions efficaces pour réduire votre impact**.

Vous pouvez sélectionner celles qui vous intéressent et écarter celles qui vous semblent trop difficiles à mettre en place à ce stade. Certaines actions nécessitent des questions complémentaires.



# Un outil pour consulter la qualité de l'eau du robinet dans votre commune



En France, l'eau du robinet fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent par les agences régionales de santé (ARS). Il est possible de visualiser les résultats des contrôles sanitaires grâce à un outil disponible sur le site du ministère de la Santé.

Les résultats des différents contrôles sanitaires effectués sur l'eau potable du robinet en France sont disponibles par région sur le site du ministère de la Santé. Ils sont actualisés régulièrement.

À l'aide d'une carte, vous pouvez cliquer sur votre région et renseigner le département et la commune qui vous concernent. Vous accédez à un bulletin de conformité et aux résultats d'analyses.

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

## Une nouvelle numérotation des chaînes de la TNT à partir du 6 juin 2025

L'Arcom a adopté le 9 janvier 2025 une nouvelle numérotation des chaînes de télévision à vocation nationale diffusées sur la télévision numérique terrestre (TNT).

Cette décision intervient notamment avec l'arrivée prochaine des nouveaux services CMI TV et OFTV, autorisés le 11 décembre dernier, et la décision de Canal+ d'arrêter sa diffusion sur la TNT.

L'ordre des chaînes au sein de la numérotation actuelle est maintenu.

Les numéros logiques 13, 14, 15 et 16 sont ainsi attribués respectivement à BFMTV, CNEWS, LCI et Franceinfo

## Humour...!

## Make California Great Again



Le Groenland contre la Californie ? C'est en substance ce que prévoit une pétition humoristique qui rassemble plusieurs centaines de milliers de signatures. Elle a été lancée en réponse aux vues de Donald Trump sur le territoire autonome danois.

Imitant le slogan du 47e président des États-Unis « Make America Great Again », cette pétition appelle à « *Måke Californía Great Ægain* », c'est-à-dire à « *Rendre sa grandeur à la Californie* ». Le site propose ainsi à Copenhague d'acheter l'État américain « *à travers la campagne participative la plus grandiose jamais réalisée* ».

# #PrenezLaConfiance

[www.prenezlaconfiance.fr](http://www.prenezlaconfiance.fr)

# PRENEZ LA CONFIANCE

Réunis dans le consortium Confiance numérique du quotidien,  
**la Caisse des Dépôts, la Croix-Rouge française, Cybermalveillance.gouv.fr,  
Docaposte, Inria et Orange**

lancent une campagne nationale de sensibilisation aux bons réflexes auprès du grand public. Elle vise à renforcer la confiance des citoyens dans l'utilisation quotidienne des outils numériques.

Une initiative née d'un constat sur les usages numériques des Français.

Plusieurs phases de réflexion, de travaux et ateliers de travail leur ont permis de dresser un état des lieux global des usages numériques des citoyens comme des craintes qui pouvaient y être associées.

Une démarche d'écoute citoyenne menée par le consortium dans 7 régions (rencontres individuelles, ateliers participatifs et un atelier en ligne) et une étude complémentaire<sup>1</sup> quantitative en ligne ont ainsi démontré que :

- 7 Français sur 10 déclarent ne pas pouvoir se passer du numérique
- Plus d'1 Français sur 2 voient l'utilisation d'internet comme une pratique risquée
- Le manque de confiance dans le numérique est souvent généré par des expériences négatives en ligne mais aussi par un manque de confiance en soi dans les pratiques numériques.

## Confiance numérique du quotidien :

ces 6 acteurs français engagent une démarche visant à renforcer la confiance dans le numérique du quotidien. Elle se traduit par le déploiement d'une campagne de sensibilisation de portée nationale, qui débute le 20 janvier.

#PrenezLaConfiance est une campagne de sensibilisation construite pour valoriser les opportunités et les bénéfices apportés par les usages numériques du quotidien, tout en alertant sur les risques et en proposant des solutions concrètes pour une utilisation pratique et sécurisée des outils numériques, à travers notamment :

- trois courts-métrages illustrant des situations quotidiennes pour démontrer les bons réflexes à adopter : refaire une demande de permis en ligne, stocker ses documents sensibles dans un espace sécurisé, faire un virement bancaire ;
- une déclinaison sur les médias sociaux, à travers la reprise des vidéos, des mêmes et des contenus pédagogiques complémentaires ;
- un site web dédié offrant des conseils et des fiches de bonnes pratiques pour un usage plus sûr et simplifié : [www.prenezlaconfiance.fr](http://www.prenezlaconfiance.fr) ;
- un relais de la part des écosystèmes des différents partenaires du consortium, notamment via une diffusion dans des points physiques comme les bureaux de poste et les boutiques Orange



# Nouvelles marges d'erreur des radars en 2025

La marge d'erreur des radars offre une certaine tolérance aux conducteurs, leur permettant de dépasser légèrement la vitesse autorisée sans encourir de sanction. Cette marge est appliquée à la vitesse mesurée par le radar, résultant en une "vitesse retenue" inférieure à la vitesse réelle du véhicule.

En effet, bien que dotés de technologies de pointe, les radars ne peuvent garantir une précision absolue. Leur exactitude peut être compromise par divers facteurs tels que les conditions météorologiques, l'angle de détection, ou encore la nature de la chaussée. Ces variables influencent la fiabilité des mesures, justifiant ainsi l'application de marges d'erreur dans l'évaluation des infractions routières.

## Nouvelles marges d'erreur à/c du 1<sup>er</sup> janvier 2025

### Radars fixes

Pour les radars fixes, installés de manière permanente et signalés à l'avance, les nouvelles marges d'erreur sont les suivantes :

- 7 km/h pour les vitesses allant jusqu'à 100 km/h
- 7% pour les vitesses supérieures à 100 km/h

Par exemple, un véhicule circulant à 117 km/h sur une route limitée à 110 km/h verra sa vitesse retenue ajustée à 108,8 km/h, évitant ainsi une amende.

### Radars mobiles

Les radars mobiles, des forces de l'ordre en stationnement ou en circulation, bénéficient d'une marge d'erreur plus large :

- 12 km/h pour les vitesses jusqu'à 100 km/h
- 12% pour les vitesses au-delà de 100 km/h

Ainsi, un véhicule roulant à 130 km/h sur une route limitée à 130 km/h aura une vitesse retenue de 114,4 km/h après application de la marge d'erreur, le mettant à l'abri des sanctions.

Les nouvelles marges d'erreur des radars pour 2025 apportent des changements significatifs par rapport à 2024, offrant une plus grande tolérance aux conducteurs.

Il est crucial de comprendre que ces marges plus avantageuses ne constituent pas une invitation à enfreindre systématiquement les limitations de vitesse.

La vitesse retenue après application de la marge d'erreur sera toujours inférieure à la vitesse réelle du véhicule, ce qui peut permettre d'éviter une contravention dans certains cas limites.

# PLAN D'ACTION pour la préservation des **SOLS FORESTIERS**

Une consultation du public sur le projet de PASF est ouverte du **25 février au 6 avril 2025** inclus. Contribuez en donnant votre avis sur le présent site.



<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-relative-au-plan-d-action-a3136.html>

Les sols forestiers remplissent des fonctions vitales pour la société : stockage de carbone, régulation du cycle de l'eau, réservoir de biodiversité et production de bois.

Assurer la bonne santé des sols est essentiel pour soutenir l'atténuation des effets du dérèglement climatique, préserver notre biodiversité et favoriser l'adaptation et la résilience de nos écosystèmes forestiers.

C'est pourquoi dans le contexte du dérèglement climatique, la préservation des fonctionnalités des sols forestiers constitue une priorité stratégique, collectivement identifiée comme telle lors des Assises de la forêt et du bois qui se sont conclues en mars 2022. Le Ministère chargé de l'environnement et de la forêt avec l'appui de l'ADEME, en association étroite avec les partenaires concernés a élaboré un plan d'action pour en assurer leur préservation.

Levier de la planification écologique, de la Stratégie nationale biodiversité 2030, de la Stratégie nationale bas Carbone et du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique, le plan pour la préservation des sols forestiers (PASF) fixe le cap à horizon 2030. Il identifie des actions prioritaires concrètes, pour maintenir les fonctionnalités des sols forestiers, réparties en 5 axes pour :

- Connaître et surveiller les sols forestiers ;
- Mobiliser le bois avec des pratiques et équipements à faible impact ;
- Former et sensibiliser sur la gestion durable des sols forestiers ;
- Accompagner économiquement les pratiques sylvicoles et les investissements matériels les plus vertueux ;
- Encadrer les facteurs de pressions dans les textes de planification forestière, les réglementations et les cahiers des charges.

# Planète plantes

## Rdv à Verneuil



Compagnie La Belle Aventure

Centre culturel de rencontre de l'abbaye de Noirlac

Les Elixirs de Terre Mère - Fanny Beaupère

Fanny Beaupère, cueilleuse et productrice de plantes, se propose de vous faire découvrir sa manière de cueillir, de cultiver et de préparer les plantes. En lien avec sa pratique, Francine Vidal, conteuse, a concocté un tour de contes et musiques.

Sur cette Planète plantes, nous mêlons expérience et émerveillement, inattendu et quotidien, technique et émotionnel. Vous pourrez ainsi régaler tous vos sens, et même déguster le tilleul de l'abbaye cueilli et préparé par Fanny et d'autres élixirs.

Événement organisé dans le cadre d'un projet de résidence longue de la Compagnie La Belle Aventure au Centre culturel de rencontre de l'abbaye de Noirlac.

Cette résidence donnera lieu à plusieurs restitutions sous forme de rendez-vous.

A l'instar de Planète plantes, un événement différent sera proposé lors du week-end des Rendez-vous aux Jardins, les 7 et 8 juin 2025.

Informations à venir sur [abbayedenoirlac.fr](http://abbayedenoirlac.fr)

### Informations pratiques :

**Nom de l'événement :** Planète Plantes

**Date :** Chaque vendredi d'avril (4, 11, 18 et 25) à 17h30

**Durée :** 1h30 - A partir de 7 ans

**Tarif :** Gratuit

**Adresse :** Les Elixirs de Terre Mère - 18210 Verneuil

**Parking :** Au bout du chemin du lavoir, direction la forêt domaniale

Prévoir une arrivée si possible aux alentours de 17h

**Distribution :** Fanny Beaupère, herboriste / Elise Pautard, artiste culinaire / Francine Vidal, conteuse

**Restauration :** restauration légère sur place avec Tante Agatha

**Réservation :** 02 48 96 17 16 / [rcsa@noirlac.fr](mailto:rcsa@noirlac.fr) / [abbayedenoirlac.fr](http://abbayedenoirlac.fr)

